

Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne	REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité	Extrait n°2030/31/7.1
--	---	-----------------------

DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT L'ASINERIE DU RIVAGE Nombre de membres en exercice : 15 Convocation en date du : 28/05/2025	Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, le 05 juin 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame Céline CABAL Vice-Présidente, <u>Présents :</u> Représentant le Conseil Municipal : Mme Monique CHING - M. Richard FARINES - Mme Marie BRETON Mme Céline CABAL - Mme Hamel LAHCINI Représentant des hébergements touristiques : M. Patrice BESSON - M. Patrick HAMET Représentant des prestataires d'activités de loisirs : M. Thierry LETARD Représentant des professionnels de la glisse : Mme Stéphanie GARDAIS Représentant de la viticulture et de la pêche : M. Jean Pierre FOURNIER Représentant des agences immobilières : M. Thomas BILLARD Formant la majorité des membres en exercice. <u>Absents excusés :</u> Représentant le Conseil Municipal : M. Michel PY - M Edouard PICAREL - Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL M. Hamdani BELACEL - Mme Véronique LACZNY VIGNES - M. Claude ROLLAND - M. Frédéric PERROT M. Lucas JAULENT - Mme Caroline BARBEAU TABOULET - M. Frédéric MAHDI - M. Alain MASSA Représentant des prestataires d'activités de loisirs : M. Sjoerd BIJKERK Représentant des restaurateurs Mme GARCIA Florence - M. Jean Michel MANDEMENT Représentant des professionnels de la glisse : M. BRIGASCO Représentant de la viticulture et de la pêche : M. Christophe GUINOT Représentant des agences immobilières : M. Adrien BEAUX
---	---

Représentant des activités liées au port de plaisance :
Mme Patricia MAHE - M. Baptiste BEAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame la Vice-Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Vu la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme et l'ASINERIE DU RIVAGE fixant les tarifs de vente

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 05 juin 2025



Céline CABAL
Vice-Présidente

Voies et recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>